

DECISION

La Directrice Générale de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier

- Vu le Dahir N° 1-10-187 du 7 Moharrem 1432 (13 décembre 2010) portant promulgation de la loi n° 06.10 relative à la création de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) ;
- Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier et ses amendements ;
- Vu l'arrêté fixant l'organisation de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier ;
- Vu la circulaire N°24/2012 du 22 Octobre 2012 (06 Hijja 1433) fixant les conditions et modalités d'organisation des concours de recrutement dans les emplois publics ;
- Vu la note fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement à l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier ;
- Vu la décision N°3805, en date du 20 septembre 2023 portant nomination de Madame YAAKOUBI LATIFA aux fonctions de Directrice Générale de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier ;
- Vu la nécessité de service.

DECIDE

Article premier : De lancer un appel à candidature pour le recrutement d'un Agent de maîtrise au poste de chauffeur à la Direction de Développement des Zones Oasiennes de l'ANDZOA à Erfoud.

La fiche du poste en annexe.

Article deux : Le poste est ouvert aux candidats qui répondent aux conditions ci-dessous ;

- Être de nationalité marocaine ;
- Etre âgé de 18 ans au moins et de 40 ans au plus à la date de recrutement ;
- Justifier du niveau d'études, de compétences et d'expériences requis pour le poste.



Article trois : Le dossier de candidature devra comporter :

- Une demande de candidature adressée à la Directrice Générale de l'Agence ;
- Un curriculum vitae en français avec photo récente ;
- Une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Electronique ;
- Une photocopie légalisée du bac et des diplômes ;
- Une attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Les attestations de travail justifiant l'expérience du candidat, accompagnées des pièces délivrées par la CNSS attestant la déclaration effective de l'intéressé (Attestations ou bordereaux cachetés par la CNSS) pour les attestations d'expérience délivrées par le secteur privé ;
- Une copie certifiée conforme du permis de conduire « B ».

Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux exigences sera écarté.

Article quatre : Les candidats remplissant les conditions requises seront convoqués pour passer un concours écrit, seuls les candidats retenus à l'écrit seront convoqués pour un entretien oral.

Article cinq : Le dossier de candidature doit être déposé ou envoyé sous plis fermé au secrétariat de la Direction Administrative et Financière de l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier à l'adresse ci-après :

« **Direction Administrative et Financière de l'ANDZOA, Route Rissani Erfoud PK 7 Commune AARB SABBABH ZIZ Province d'Errachidia** » ou envoyé par poste à l'adresse suivante : « **ANDZOA, Direction Administrative et Financière BP 515, Errachidia** ».

Les dossiers de candidature devront parvenir à l'ANDZOA, au plus tard, le **27/09/2024** inclus.

Article six : La présente décision, la liste des candidats présélectionnés pour passer l'examen écrit, l'entretien oral et le classement final des candidats retenus ainsi que la liste d'attente seront publiés au site www.emploi-public.ma et au site de l'ANDZOA : www.andzoa.ma.




La Directrice Générale
De l'Agence Nationale pour le Développement
Des Zones Oasiennes et de l'Arganier
Signé **Latifa YAAKOUBI**

FICHE DE POSTE DE L'AGENT DE MAITRISE AU POSTE DE CHAUFFEUR

Intitulé du poste	Agent de maitrise au poste de Chauffeur.
Structure de rattachement	Poste basé à Erfoud et rattaché à la Direction de Développement des Zones Oasiennes de l'ANDZOA.
Mission	Sous l'autorité de la direction de Développement des Zones Oasiennes, le technicien aura pour mission d'assurer la mission du chauffeur, le suivi et l'entretien courant du parc automobile de la direction.
Activités	L'agent aura comme activités de : - Conduire les véhicules lors des missions de terrains ; - Assurer la maintenance préventive et corrective des véhicules ; - Entretien et maintenir en condition opérationnelle le parc auto ; - Réception des prestations de réparation et des pièces de rechange ; - Suivre l'exploitation du parc auto ; - Assurer l'organisation et la planification des opérations de réparation, d'entretien, de changement des pièces défectueuses et de la maintenance préventive et corrective des véhicules ; - Assurer le suivi et le contrôle des consommations : vignettes, JAWAZ, Eau, Electricité, Téléphone, Fax, Internet, Transport Aérien, Transport Terrestre, Messagerie, Carburant, Entretien, Assurances des véhicules.... ; - Veiller au respect des « échéances des entretiens des vidanges des visites techniques et des nettoyages des véhicules.
Compétences clés	- Compétences en mécanique, électricité et électronique ; - Connaissances techniques (équipements auto...) ; - Bonne manipulation de la conduite ; - Ponctualité ; - Disponibilité ; - Rigueur ;
Diplôme requis	- Diplôme de technicien spécialisé (bac+2) option : ✓ Mécanique automobile ; ✓ Fabrication mécanique ; ✓ Diagnostique électronique embarquée automobile ; ✓ Technico-commercial en vente de véhicules et pièces de rechange.
Expériences requises	Expérience professionnelle d'un an au minimum dans le domaine.



VSA